

DELIBERATION N° 2025-03-019

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025
A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Dossier captage prioritaire - Programme Re-Resources - contrat territorial Re-Resources de 2025 à 2030

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **17 mars 2025**
Nombre de membres en exercice : **22**
Présents : 18
Pouvoir : 1
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0

Excusé ayant donné pouvoir : 1
Mr DURAND Yann à Mr MOUSSOUR Florent (LE CHASTANG)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX Éric

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Eric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Le Président rappelle que dans le cadre du programme re-Sources, la retenue de l'Eau Grande a été classée captage prioritaire. Après le diagnostic de l'aire d'alimentation, un programme d'actions a été co-construit en COPIL le 11 Septembre 2024.

Les financeurs Agence de l'Eau Adour Garonne et Région Nouvelle Aquitaine financent le programme d'actions au travers d'un contrat qui devra être signé par l'ensemble des partenaires, Chambre d'Agriculture, Département, Tulle Agglo, Conservatoire des espaces naturels, Syndicat des Etangs Corrèziens. Ce contrat sera le support présenté aux financeurs pour obtenir les financements des différentes actions retenues.

Le Président propose au comité syndical de valider le programme d'actions présenté en COPIL du 11 Septembre 2024, de s'engager avec les partenaires dans la mise en œuvre du contrat territorial Re-sources.

Il précise que le CPIE de la Corrèze qui a accompagné le syndicat durant l'élaboration du contrat et du programme d'actions a été sollicité pour poursuivre la mission et animer le programme pour le syndicat.

Il précise qu'une convention sera rédigée avec Tulle Agglo sur le volet milieu aquatique (fiche n°4 du contrat) avec une répartition du reste à charge de l'autofinancement de 10% pour Tulle Agglo et 10% pour le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont, puisque l'Agence de l'Eau Adour Garonne financera ces actions à hauteur de 80%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte de s'engager dans le contrat territorial Re-Resources de 2025 à 2030 pour la réalisation et l'accompagnement de ce Programme d'Actions Territorial.
- Accepte la convention avec le CPIE de la Corrèze pour l'animation de ce contrat territorial pour 5 ans.
- Autorise Monsieur le Président à valider les devis présentés par le CPIE de la Corrèze, la Chambre d'agriculture de la Corrèze, le Syndicat des Etangs Corrèziens, le laboratoire ECOMETRIQUE et inscrit au budget 2025 la part correspondante de ces devis,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir avec Tulle Agglo concernant la fiche milieux aquatiques en lien avec le programme pluriannuel de gestion (PPG)
- Sollicite auprès des partenaires financiers, Région, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département... les aides les plus élevées possibles,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien ce contrat

Pour copie conforme,
Le Président, Alain DELAGE

